



*Direction Générale des Services*

## Conseil municipal du 30 juin 2021 DELIBERATION

Rapporteur : M. Frédéric LOUSTAU

Secrétaire de séance : Madame Brigitte ROSSI

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33  
Nombre de présent-e-s : 27  
Nombre de votant-e-s : 32

### **Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,  
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE,  
Adjoints,  
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE,  
Mme Dominique QUÉHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE,  
M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO,  
Mme Marie SAYERSE,  
M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, Mme Patricia PROHASKA, M. Jean-Paul PORTESSSENY,  
M. Daniel LACRAMPE, Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

### **Etaient représenté-e-s :**

- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Philippe GARROTÉ
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESSSENY
- Mme Laurence DUPRIEZ donne pouvoir à Mme Nathalie PASTOR

### **- Etais excusé :**

- M. Clément SERVAT

### **12 - EXPLOITATION ET COMMERCIALISATION DES BOIS EN PARCELLES 93 A 96, 106, 112 A 114, 117, 119 A 121 DE LA FORET COMMUNALE D'OLORON SAINTE-MARIE**

Suite aux événements climatiques de la tempête Barbara de l'année 2020, le boisement forestier du Bager a subi des dégâts évalués à ce jour à environ 3 000 m<sup>3</sup> par l'ONF. Il apparaît essentiel pour les services de l'ONF, de la commune d'Oloron Sainte-Marie et des associations transversales consultées de procéder à l'exploitation de ces bois.

La somme des bois issus de cette exploitation forestière seront mis en vente façonnés bord de route et alimenteront les contrats d'approvisionnement bois passés entre l'ONF et diverses entreprises de transformation.

L'exploitation des bois façonnés est confiée à des prestataires de service. Les frais d'exploitation seront payés directement par l'Office National des Forêts, permettant ainsi à la commune d'éviter de faire l'avance de ces frais. La commune confie à l'Office National des Forêts la maîtrise d'œuvre du chantier comprenant l'encadrement et la surveillance de ce dernier, le cubage et le classement des bois ainsi que la mise en vente des bois.

La commune accepte que, dans le cadre où les produits seraient vendus en contrat d'approvisionnement, le prix de vente sera en totalité encaissé par l'Agent Comptable Secondaire de l'ONF qui reversera à la commune la quote-part ainsi établie, moins 1 % correspondant aux frais de gestion reversés par l'ONF. Le virement à chaque propriétaire interviendra au plus tard à la fin du deuxième mois suivant l'encaissement effectif des sommes versées par l'acquéreur du lot regroupé.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **31 voix pour et 1 voix contre (Mme Nathalie PASTOR)**,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces ventes et exploitations.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 30 juin 2021.  
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 02/07/2021

Le Maire,

  
**Bernard UTHURRY**

